



# Commune de Vully-les-Lacs

Au Conseil communal

Salavaux, le 25 juillet 2016

## Préavis municipal No 2016 / 09

Point No 10 de l'ordre du jour de la séance du 27 septembre 2016

### Adoption du Plan Partiel d'Affectation (PPA) « Sous Baume III » sis sur le territoire de la commune de Vully-les-Lacs

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

#### Introduction :

Vu l'Ordonnance du 19 octobre 1988 relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE / RS 814.011),

la Municipalité de la commune de Vully-les-Lacs :

Préavise favorablement le projet de modification du Plan Partiel d'Affectation (PPA) «Sous Baume III» dès lors qu'il est conforme à la législation sur l'aménagement du territoire et sur la protection de l'environnement, ainsi qu'au Plan directeur cantonal (PDCn) et aux autres instruments d'aménagement du territoire. Par ailleurs, il est coordonné avec le projet d'agrandissement de la porcherie, propriété de M. Pierre Marti.

Recommande au Conseil communal d'adopter le projet de décision finale statuant sur le Plan Partiel d'Affectation (PPA) «Sous Baume III».

#### Conclusions :

Fondé sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité recommande au Conseil communal d'adopter le projet de décision finale statuant sur le Plan Partiel d'Affectation (PPA) « Sous Baume III ».

## Le Conseil communal

- vu le préavis municipal N° 2016 / 08 relatif à l'adoption du Plan Partiel d'Affectation (PPA) « Sous Baume III » sis sur le territoire de la Commune de Vully-les-Lacs,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

## Décide :

- d'adopter le Plan Partiel d'Affectation (PPA) « Sous Baume III ».

### AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

B. Clerc



La Secrétaire

S. Baumann